Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Nuisances sonores appartement combles

Par laurent33

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis 2 mois d'un appartement situé au 4ème (et nous pensions dernier étage) d'un ancien immeuble type hausmannien.
Au moment de notre visite de l'appartement et de notre emménagement, tout était parfait au niveau de l'isolation phonique.
Puis nous avons eu la mauvaise surprise de réaliser qu'une locataire habite dans les combles au-dessus de notre appartement, et que l'isolation phonique entre les deux logements est inexistante. Nous pouvons entendre bruits de pas, conversations, objets qui tombent, musique, à tel point que nous ne pouvons pas nous relaxer et profiter de notre appartement.
Pour information nous n'entendons aucun son provenant de l'appartement d'en dessous, et ils ne nous entendent pas non plus.
Le problème est donc clairement que l'appartement qui est situé dans les combles est très mal isolé.
Pour compliquer encore les choses, la locataire du dessus a un rythme de vie décalé et fait du bruit en grande partie le soir et la nuit.
Suite à une conversation avec elle, elle nous a signalé que la relation avec les précédents locataires de notre appartement était extrêmement tendue (ils toquaient à sa porte tous les jours) et même qu'une plainte avait été déposée.
Elle ne fait malgré tout aucun effort particulier pour être discrète malgré plusieurs relances par texto.

Je voulais savoir si nous avions un recours auprès de notre agence/propriétaire car la situation commence sérieusement à avoir un impact sur notre sommeil et notre qualité de vie au quotidien.
Je précise que l'agence n'était pas au courant qu'il y avait un appartement dans les combles.
Nous avons prévenu l'agence il y a environ un mois, ils ne nous ont pour le moment apporté aucune piste de solution ni aide.

Merci d'avance pour votre aide et bien cordialement,
Laurent

Par yapasdequoi

Bonjour,
Adressez votre demande par RAR au bailleur.
Vous pouvez envisager un recours en justice mais c'est long, coûteux et aléatoire.
En plus il faudra avancer les frais d'expertise et d'avocat.
Si le logement ne vous convient pas, il faudra déménager.

Par laurent33

Bonjour,

Merci pour votre réponse et bonne journée.
Cordialement,
Laurent